

## **Séance du 24 juin 2008.**

**Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. – Président  
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
SIRAULT, Echevins.  
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.  
MM. FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE,  
URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK,  
DISABATO, DUPONT I., GRACI, BAUWENS, DERUDDER,  
Conseillers Communaux.  
M. J.MICHEL, Secrétaire Communal FF.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser :

→ M.LIENARD & Mme BURY qui sont souffrants ainsi que Mme  
VANOVERSCHELDE, retenue par ses obligations professionnelles et  
M.G.CARLIER.

Il annonce que deux points supplémentaires déposés par  
M.DISABATO seront examinés avant l'adoption du procès-verbal de la séance  
publique et qu'un point d'urgence relatif à l'Enseignement a été déposé sur les  
tables.

Il ajoute que deux nominations d'Employée d'Administration de  
niveau D4 auront lieu lors de la séance du Comité Secret.

### **Intercommunale IRSIA – Assemblée Générale Ordinaire**

M.le Bourgmestre annonce que l'ensemble des Membres du  
Conseil ont reçu, à leur domicile, l'ordre du jour de l'Assemblée de cette  
Intercommunale qui se réunira par ailleurs, le lundi 30 juin prochain, à 18 heures.

Il précise que les documents requis n'ont pas été transmis et que  
donc, on ne disposera pas de ceux-ci pour la réunion en question. Il ajoute qu'ils  
pourraient parvenir vers la fin du mois d'août 2008 ce qui permettrait au Conseil  
Communal de pouvoir délibérer lors de sa séance de septembre.

Il souligne que les représentants communaux qui siègent à cette  
Assemblée Générale Ordinaire restent vigilants à la problématique rencontrée.

M.STIEVENART relève que lors de l'Assemblée du 30 juin  
prochain, le Conseil d'Administration demandera de mettre une feuille blanche. Ce  
Conseil d'Administration a aussi accepté de bien mentionner le respect des délais  
légaux. Il est obligatoire que tous les Conseillers Communaux reçoivent, 30 jours à  
l'avance, les documents en question afin que sur base de ceux-ci, ils apportent au  
Conseil d'Administration les arrêtés qui seront eux, transmis au Réviseur  
d'Entreprise.

Les Communes associées auront donc la capacité de délibérer. Il ajoute qu'une Assemblée Générale devrait être fixée aux environs du 15/20 septembre 2008. Les représentants communaux auprès de l'IRSIA devront soit en séance publique, soit en commission entendre les explications qui seront communiquées à propos de ces comptes ; il s'agit là d'une transparence normale.

M.BAUWENS soutient les propos de M.STIEVENART ; il s'agit d'entendre clairement le Directeur Général de cette Intercommunale.

M.DISABATO, quant à lui, souhaite réaffirmer ce constat et plus précisément concernant l'ASBL FORMIOS qui occupe des personnes handicapées. Il rappelle qu'il avait manifesté son désir de soutenir celle-ci. Aujourd'hui, il faut mettre les pieds dans le plat une fois pour toute. Il salue le travail réalisé par MM.STIEVENART & CARLIER au sein de cette Intercommunale. En outre, il précise quel e rôle d'un Président est d'être aux côtés de son Administration or, ce n'est pas le cas. Il est bien entendu que le problème est situé au niveau de la Direction où un « laisser-aller » certain est constaté. Il demande qu'une vraie prise de position soit opérée dans les meilleurs délais.

M.le Bourgmestre déclare que les messages sont bien passés ; ils confirment une solidarité forte au niveau de l'équipe politique. Les représentants communaux ont démontré leur volonté et leur pertinence pour avancer ainsi que leur souci de préserver les intérêts de cette Intercommunale.

M.STIEVENART précise qu'en ce qui concerne le Président de l'Intercommunale, il a été démontré que celui-ci était bien absent du fait d'une occupation officielle au sein d'un Comité de Concertation Syndicale qui était prévu de longue date et qui n'aurait pu être reporté ultérieurement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- A pris acte de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IRSIA.

### **Société Coopérative Toit & Moi – Assemblée Générale Ordinaire**

La Société Coopérative Toit & Moi tiendra son Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 26 juin 2008, à 17 heures, en la salle de réunion du Siège Social situé Place du Chapitre, 2, à 7000 MONS.

## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2007.
- Lecture et examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Lecture et examen du rapport du Commissaire Réviseur – Présentation en séance
- Décharge à donner aux Administrateurs.
- Décharge à donner au Commissaire Réviseur.
- Démission d'un Administrateur.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

## Approuve :

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2007 ;  
La lecture et examen des comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2007 et le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;  
La lecture et examen du rapport du Commissaire-Réviseur – Présentation en séance ;  
La décharge à donner aux Administrateurs ;  
La décharge à donner au Commissaire Réviseur ;

## Acte :

La démission d'un Administrateur.

La délibération requise est adoptée.

## **Enquêtes de salubrité et de surpeuplement - Compétence de la Commune**

L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 août 2007, relatif à la politique en matière de qualité de l'habitat, permet aux communes de recevoir la compétence pour effectuer des enquêtes de salubrité et de surpeuplement.

Pour ce faire, des sessions de formation seront organisées par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine à l'intention des agents communaux.

M.le Bourgmestre précise que cela permettra à la Commune d'être actrice à part entière dans ce domaine et donc, pleinement compétente.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article unique : de marquer son accord sur l'introduction auprès de la Région Wallonne d'une demande d'octroi à la Commune de la compétence pour effectuer les enquêtes de salubrité et de surpeuplement des logements.

La délibération requise est adoptée.

### **Protocole d'accord 35 heures/semaine – Personnel Administratif & Ouvrier** **Nominations pour l'année 2008 – Décision de principe**

Afin de stabiliser le nombre d'agents statutaires et de pourvoir au remplacement systématique des départs naturels,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide du principe de procéder au recrutement de :

1. deux employé(s) d'administration de niveau D4
2. deux ouvriers qualifiés de niveau D1 dans la qualification de «maçon» et de «chauffeur »

conformément au protocole d'accord voté le 07 juin 2006 entre l'autorité communale et les organisations syndicales dans le cadre de la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine pour la période du 01<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009, et selon le plan de nominations y repris.

La délibération requise est adoptée.

## **Personnel Administratif et Personnel Ouvrier – Réserves de recrutement - Prolongation**

Le Conseil Communal a, en séance du 28 juin 2007 :

- procédé, à la date du 01<sup>er</sup> juillet 2007, aux nominations respectives du personnel administratif et ouvrier pour les années 2006 et 2007, suite aux examens de recrutement organisés au sein de ces deux catégories de personnel ;
- versé, à la date du 01<sup>er</sup> juillet 2007, pour une première période d'un an, dans une réserve de recrutement les candidats qui ont réussi lesdits examens mais qui n'ont pas été désignés

Sur base de l'article 21 du statut administratif en vigueur au sein de l'Administration qui permet de prolonger la durée de validité d'une réserve de recrutement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de faire application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'Article 21 du Statut Administratif en vigueur au sein de l'Administration :

« la durée de validité de cette réserve est d'un an. Elle peut être prolongée de trois périodes d'un an maximum par décision motivée du Conseil Communal ».

Article 2 : de prolonger la durée de validité de la réserve de recrutement du personnel Administratif, constituée le 1<sup>er</sup> juillet 2007, pour une période d'un an, dans laquelle seront versés les candidats qui n'auront pas été désignés par le Conseil Communal de ce jour dans le cadre des nominations pour l'année 2008.

Article 3 : de prolonger la durée de validité de la réserve de recrutement du personnel Ouvrier dans la qualification « Soudeur », constituée le 1<sup>er</sup> juillet 2007, pour une période d'un an.

Article 4 : de transmettre la délibération aux intéressé(e)s.

La délibération requise est adoptée.

## **Personnel Ouvrier - Promotion au grade de Brigadier-Chef – Décision de principe**

Le cadre Ouvrier du Personnel Communal prévoit entre autres:

⇒ Niveau C : 3 postes de contremaîtres (C5) et 6 postes de brigadiers (C1) dont 3 peuvent être promus au grade de brigadier-chef (C2)

Sur base de la décision du Collège Communal prise en séance du 08 novembre 2007 d'analyser, dans le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires 2008, le principe de la promotion au grade de brigadier-chef de niveau C2, et de la note d'embauche et de promotion, annexée aux prévisions budgétaires 2008, approuvée par les autorités supérieures

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : du principe de la promotion au grade de Brigadier-Chef de niveau C2, conformément à la note d'embauche et de promotion, annexée aux prévisions budgétaires 2008, approuvée par les Autorités Supérieures.

Article 2 : de transmettre la délibération à M.le Receveur Communal pour information.

La délibération requise est adoptée.

## **Recrutement d'un Conseiller Interne en Prévention – Décision de principe**

Vu le RGPT (Règlement Général pour la Protection au Travail) ;

Vu les dispositions de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, et la Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 25/11/1987 relative à l'obligation qu'ont les services publics de s'adjoindre un chef de service « SHELТ » voire un service complet selon l'importance des tâches ;

Vu l'Arrêté Royal du 27 mars 1998 qui prévoit des dispositions ponctuelles dans le cadre du service interne pour la prévention et la protection au travail, notamment en matière de missions du service, de son organisation et son fonctionnement ;

Considérant qu'il est prévu au cadre du personnel « SHELТ », tant par recrutement que par promotion, un emploi d'agent technique de niveau D7 pour exercer les fonctions de « chef de sécurité », ancienne appellation ;

Considérant qu'il convient de mettre l'Administration Communale en conformité avec les dispositions légales susmentionnées ;

Considérant que les crédits ont été prévus pour le recrutement d'un « Conseiller Interne en Prévention » de niveau D7 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2008, et qu'il figure à la note d'embauche et de promotion ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : du principe de procéder à l'organisation d'un examen par recrutement au grade d'Agent Technique de niveau D7 pour exercer les fonctions de Conseiller Interne en Prévention.

Article 2 : de transmettre la délibération à M.le Receveur Communal pour information.

La délibération requise est adoptée.

### **Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage - Route de Bavay, 118**

Sur proposition du Collège Communal l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : Route de Bavay, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, le long du n°118.  
Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 2 : de soumettre le règlement à l'approbation du MET, Direction des Routes, D141, rue du Joncquois, 118, à 7000 MONS.

La délibération requise est adoptée.

**Aménagement provisoire du parking des « 4 Pavés », à front de la rue des Alliés et à l'arrière de l'ancienne boulangerie coopérative - Projet amendé**

En octobre 2007, cette Assemblée a approuvé le projet des travaux d'aménagement du parking provisoire des « 4 Pavés » à front de la rue des Alliés et à l'arrière de l'ancienne boulangerie coopérative.

Ce projet était estimé à 84.958,94 € TVAC.

Cependant, diverses remarques formulées par le Service Technique Communal ont amené l'Auteur de projet à encore amender son projet.

Les amendements tiennent principalement à des modifications quant à la profondeur des terrassements et à l'installation d'un drainage périphérique

Compte tenu de cela, le nouvel estimatif est désormais de 101.228,60 € TVAC.

M.le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'un point technique qu'il fallait absolument résoudre.

M.DISABATO se fait le relais de M.LIENARD qui, lors de la Commission a souhaité obtenir des précisions concernant IGRETEC.

M.le Bourgmestre confirme qu'un courrier a bien été envoyé à IGRETEC à ce sujet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le projet amendé au nouveau montant estimatif s'élevant à 101 228,60 € TVAC;

Article 2 : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché;

Article 3 : d'approuver les conditions du marché, le cahier spécial des charges et l'avis de marché rédigés à cet effet;

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

### **Ancrage Communal - Adoption du programme bisannuel du logement pour les années 2009 -2010**

Le 28 juin 2001, le Conseil Communal s'est engagé à mener une politique active en matière de logement dans le respect des objectifs fondamentaux tracés par la Région wallonne, à savoir le droit de chacun à un logement décent.

Pour mener à bien cette politique, la Commune a déjà élaboré deux Programmes triennaux du Logement (2001-2003 et 2004-2006).

Ensuite, et, conformément à sa déclaration de politique générale de juin 2007, la commune a introduit un programme, désormais bisannuel, pour 2007-2008.

Il y a lieu à présent de poursuivre dans le même esprit par la préparation d'un programme d'actions pour les années 2009 à 2010, réalisé en concertation avec les partenaires de terrain que sont :

- La Province.
- Le CPAS.
- Le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie.
- L'A.I.S.
- Ainsi que des acteurs du secteur privé.

M.DRAUX précise que le programme bisannuel du logement est un document qui reprend les intentions des différents partenaires en matière de logements pour les deux années à venir et qu'il doit être rentré à la Région Wallonne pour le 30 juin prochain.

Il stipule que ces actions ont été arrêtées lors d'une réunion de tous les partenaires mais que le principal opérateur pour la Commune est l'Immobilière Sociale Toit & Moi à laquelle la Commune est affiliée.

Ainsi, outre les 26 logements déjà repris dans les programmes précédents, à savoir :

- ↪ 12 maisons à la rue des Templiers ;
- ↪ 9 maisons à la rue des Brasseurs ;
- ↪ 5 maisons à la rue de l'Égalité.

qui verront le jour encore en 2008 ; excepté pour la rue des Brasseurs car le permis doit être réintroduit (arrivé à expiration), 42 logements sociaux ont pu être localisés :

↳ 16 maisons pour « vieux conjoints » à l'Agrappe et 26 maisons, au Clos des Fauvettes.

Le mode de financement est déjà acquis puisqu'il s'agit de soldes de subsides du PEI et de solde restant dû du Programme Triennal.

Enfin, il se réjouit que 68 logements viendront compenser les 98 logements démolis au Clos des Fauvettes, voici quelques temps.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'adopter le programme bisannuel du Logement 2009/2010 ;

Article 2 : de transmettre la délibération accompagnée du programme bisannuel au Gouvernement Wallon, à la Société Wallonne du Logement ainsi qu'à M.le Gouverneur de la Province de Hainaut.

La délibération requise est adoptée.

### **PLAN MERCURE 2007/08 : Opération de Sécurité et d'Aménagement du Cadre de Vie - Aménagement d'une piste cyclable Eugies-Sars-La-Bruyère, le long de la rue de le Haye - C.S.Ch. 2008/19 - Principe-Projet**

En septembre 2007, le Conseil Communal a décidé de répondre à l'appel à projets lancé par la Région wallonne et d'approuver le dossier de candidature relatif au projet d'aménagement d'une voie pour usagers non motorisés reliant, Eugies à Sars-La-Bruyère.

L'aménagement envisagé consiste en la création, en site propre, d'une piste cyclable au long de la rue de le Haye (RN 544, route provinciale), côté droit en direction de Sars-La-Bruyère.

En février dernier, en réponse au dossier de candidature, le Ministre Wallon des Pouvoirs locaux a décidé d'accorder à la Commune, une subvention de 159.000 € pour ces travaux évalués, en première estimation, à un peu moins de 200.000 € TVAC

En avril, le Conseil Communal a décidé du principe d'acquérir les emprises de terrains à réaliser dans les terres agricoles longeant la voirie, sachant que la largeur efficace d'une piste cyclable est de 2,20 m.

Les services communaux ont élaboré le dossier projet d'exécution qui permettra de procéder au marché de travaux requis.

A cet effet, il a donc été établi un cahier spécial des charges qui fixe les conditions du marché et détermine l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché.

Cette opération est désormais estimée à 225.668,63 € TVAC.

M.DRAUX rappelle qu'il s'agit d'un dossier connu par le Conseil puisqu'il a déjà fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour lors d'une précédente séance.

A la demande de la Région Wallonne, la piste cyclable sera élargie et il annonce qu'un courrier du Ministre COURARD concernant la promesse de subsides a été reçu.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet relatif à l'aménagement d'une piste cyclable Eugies→Sars la Bruyère, le long de la rue de le Haye;

Article 2 : de retenir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché estimé à 225 668,63 € TVAC;

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet;

Article 4 : d'approuver l'avis de marché;

Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché;

Article 6 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

**Construction de caveaux - Lot 1 : 57<sup>ème</sup> série au cimetière de Frameries - Lot 2 : 30<sup>ème</sup> série au cimetière de la Bouverie - CSCh 2008/12/SC : Principe – Projet**

Le manque de caveaux constaté dans les cimetières de Frameries et de la Bouverie implique la construction de nouvelles batteries.

Un cahier spécial des charges a donc été établi pour fixer les conditions du marché; il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à :

- Lot 1 : 31.469,41 €TVAC.
- Lot 2 : 32.462,13 €TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet relatif à la construction de caveaux :

Lot 1 : cimetière de Frameries (57<sup>ème</sup> série) ;  
Lot 2 : cimetière de La Bouverie (30<sup>ème</sup> série).

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à :

Lot 1 : 31 469,41 €TVAC ;  
Lot 2 : 32 462,13 €TVAC ;

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché.

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

## **Entretien extraordinaire des trottoirs - Rue du Bosquet - C.S.Ch. 2008/09 – Principe-projet**

Le passage répété des impétrants dans la rue du Bosquet a accentué la dégradation des trottoirs, bordures et filets d'eau dont il est devenu opportun, à présent, d'envisager la réfection.

Les services ont établi un cahier spécial des charges dans ce but; il fixe les conditions du marché et détermine l'adjudication publique comme mode de passation.

Cette opération est estimée à 149.864,01 €TVAC.

M.DEBASIEUX souligne que dans le cadre de la Déclaration de Politique Générale, le Collège Communal avait pris la décision d'établir un plan pluriannuel. Pour ce faire, l'entretien des trottoirs a concerné en 2007, la rue du Grand Trait ; en 2008, la rue du Bosquet et, en 2009, les trottoirs de la rue Apollon.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBASIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet relatif à l'entretien extraordinaire des trottoirs – rue du Bosquet

Article 2 : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché estimé à 149 864,01 €TVAC

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet

Article 4 : d'approuver l'avis de marché

Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché

Article 6 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

## **Aménagements de sécurité des voiries - C.S.Ch. 2008/16 - Principe-Projet**

Il y a lieu de mettre en œuvre les aménagements de sécurité de voiries relatifs aux différents règlements complémentaires sur le roulage approuvés par le Conseil Communal et qui ne sont pas réalisables par la main-d'œuvre communale.

A cette fin, il a été établi un cahier spécial des charges ; il fixe les conditions du marché et détermine la procédure négociée sans publicité comme mode de passation.

Cette opération est estimée à 44.074,98 € TVAC

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet relatif aux aménagements de sécurité de voiries

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 44 074,98 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera

La délibération requise est adoptée.

## **Bibliothèque Pivot : Echange de terrain avec le Doyenné de Pâturages en vue de l'aménagement du parc de lecture**

L'ASBL « Les Œuvres Paroissiales du Doyenné de Pâturages » est propriétaire de l'école libre mixte subventionnée « Félix Alardin », située rue Brasseur.

Pour des raisons de commodité de fonctionnement, aussi bien dans le chef de l'école Félix Alardin, que dans celui de la Commune, relativement à la bibliothèque pivot, il a été convenu entre les parties de procéder à un échange de terrain permettant à l'école Félix Alardin de disposer d'un accès à la venelle longeant

l'église, et permettant à la bibliothèque de disposer d'un parc de lecture correspondant mieux à l'esprit de sa fonction.

En fonction du plan d'arpentage et de l'estimation des terrains échangés, l'opération générera le paiement d'une soulte de 1.500 € au profit de la Commune qui, de son côté, prendra en charge l'établissement des clôtures destinées à refermer le site de chacun.

Pour rappel, le Conseil s'est prononcé en mars dernier sur le dossier projet d'aménagement du nouveau parc de lecture.

M.le Bourgmestre rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour d'une séance d'un Conseil précédent.

M.DEBAISIEUX fait remarquer à l'Assemblée qu'une nouvelle délibération a été déposée sur les tables ; délibération qui a fait l'objet de précisions.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver l'échange de terrain à pratiquer entre la Commune de Frameries et le Doyenné de Pâturages, terrain donnant la venelle sans nom qui longe l'Eglise de La Bouverie;

Article 2 : que cet échange s'opérera moyennant paiement à la Commune, par le Doyenné, d'une soulte de 1 500 € et aux autres conditions du projet d'acte à passer par devant M.le Bourgmestre.

La délibération requise est adoptée.

### **CPAS – Modification budgétaire Extraordinaire n°1**

Le CPAS de Frameries présente une modification budgétaire Extraordinaire n°1.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

→ approuve le document.

La délibération requise est adoptée.

### **Subsides 2008 - Vote**

Vu la Loi du 14 novembre 1983 aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge du 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur du 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Mme FONCK se plaît à souligner l'attention accordée par le Collège Communal aux mouvements de jeunesse qui vont démarrer à l'occasion des vacances scolaires toutes proches.

Elle souligne l'état des bâtiments délabrés qui accueillent ces enfants.

D'autre part, elle précise qu'une mise à disposition du car communal pourrait également être la bienvenue afin d'accompagner ces jeunes aux camps d'été.

M.le Bourgmestre répond que la Commune est régulièrement saisie de différentes demandes d'aide. A chaque fois qu'elle le peut, c'est bien volontiers qu'elle y accède. Il relève que ces organismes de jeunesse jouent un rôle social intéressant.

Mme FONCK insiste sur le fait que la créativité du Collège Communal pourrait aider malgré tout en matière logistique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

→ d'approuver les documents requis pour les subsides de 1 239,47 € et plus ;

→ d'allouer les subsides suivants :

Articles budgétaires	Dénominations	Montants
425/33201	Contrat Rivière Cpte banc.068-2447483-06	5 790 €
72201/33201	Promotion Enseignement Libre & Officiel : St Joseph & Eugies Cpte banc.370-1068155-78 Centre Scolaire Ste Waudru Cpte banc.000-1557869-49	1 667,25 € 755 €
76204/33202	Saisons de la Mémoire Cpte banc.068-2237213-32	3 000 €
76205/33202	Semaine Picarde Cpte banc.068-2237213-32	2 500 €
764/33202	Clubs Sportifs Ovale Club Cpte banc.953-0053343-59	5 555,13 €
766/43501	Parc Naturel des Hauts Pays Cpte banc.091-0121971-71	10 000 €
77201/33201	Maison de la Presse Cpte banc.270-0583790-97	1 239,47 €
79090/33201	PHL Cpte banc.068-2226796-91	20 000 €
871/33202	Croix Rouge Cpte banc.068-2070821-92	4 214 €
Reports de crédits 2007		
521/33201.2007	Association des Commerçants	3 564,01 €

	UCI Cpte banc.370-0358602-80	
76103/33202.2007	Organismes de Loisirs Les Pierrots de l'Harmonie Cpte banc.270-0262794-74	123,95 €

La délibération requise est adoptée.

### **Eglise Sainte-Waudru – Modification budgétaire n°1**

La Fabrique d'Eglise susmentionnée présente une modification budgétaire ordinaire n°1 ; aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

→ émet un avis favorable sur ce document.

La délibération requise est adoptée.

### **Comptes 2007 des Fabriques d'Eglise Catholique & Synodes des Eglises Protestantes – Avis**

Les comptes 2007 sont parvenus à l'Administration Communale excepté la Fabrique d'Eglise Saint Joseph.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

→ émet un avis favorable à propos de ces comptes.

La délibération requise est adoptée.

## **SWDE – Souscription de parts sociales**

Par sa lettre du 18 avril 2008, la SWDE demande à l'Administration Communale de souscrire 89 parts sociales de 25 € en vue de financer l'alimentation du bâtiment du CPAS, rue du Chapitre.

Cette souscription n'aura aucune incidence sur les dépenses communales.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- de souscrire 89 parts sociales indicées « d », de 25 €
- de transmettre la délibération, en double exemplaire, à la SWDE.

La délibération requise est adoptée.

## **Enseignement - Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles Communales - Adaptation**

Sur base de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 18 janvier 2008 définissant les dispositions communes en matière de faits graves devant figurer dans le Règlement d'Ordre Intérieur de chaque établissement d'enseignement subventionné ou organisé par le Communauté Française et de la Circulaire Ministérielle n° 2327 du 2 juin 2008 y relative.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

Acte :

Article 1<sup>er</sup> : les nouvelles dispositions en matière de faits graves devant figurer dans le Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles Communales comme reprises dans la délibération.

Approuve :

Article 2 : l'insertion d'une carte d'absence.

Revoit :

Article 3 : l'Article 16 « sanctions disciplinaires » de ce Règlement d'Ordre Intérieur.

Décide :

Article 4 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures et aux Directeurs d'Ecole.

La délibération requise est adoptée.

### **ASBL Centre Culturel de Frameries – Renouvellement du Contrat Programme (2009-2012) – Proposition de passage en catégorie II**

En séance des 24/06/2004 et 16/11/2004, le Conseil Communal a approuvé le renouvellement du contrat-programme du Centre Culturel de Frameries et de son classement en catégorie III, prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2004 et se terminant le 30 septembre 2008.

Par sa lettre du 2 janvier 2008, Mme la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel informe le Centre Culturel qu'elle a, d'une part, reporté d'un an les contrats-programmes venant à échéance au 31/12/2007 et ce, pour deux raisons, la possibilité de négocier le futur contrat-programme avec les nouveaux mandataires communaux et provinciaux et la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'auto évaluation des centres culturels et, d'autre part, décidé de prolonger pour une période de trois mois tous les contrats-programmes venant à échéance au 30 septembre 2008.

En séance du 20/02/2008 le Conseil d'Administration du Centre Culturel a arrêté le Contrat-Programme 2009-2012 et a émis le vœu, vu l'ampleur de ses activités, de solliciter le classement en catégorie II.

M.CEUTERICK souligne que le programme a été longuement débattu lors de la Commission. Il rappelle que le Centre a été créé en 2000 sur base des éléments du Décret.

Ces dernières années, il a été avalisé pour 4 ans (1€ pour 1€), le rapport d'activité a été évalué positivement. Durant l'année 2004-2008, il est passé en catégorie 3 ; aujourd'hui, on espère sur base d'un dossier particulièrement détaillé accéder en catégorie 4.

Il relève qu'en matière budgétaire, aucune augmentation n'a été demandée. En ce qui concerne les activités réalisées, il y a de nombreux ateliers (expositions, conférences, concerts, etc...) ainsi que la création d'activités accessibles à tout le monde.

Frameries dispose de beaucoup de salles permettant d'accueillir le public. Un partenariat existe déjà et, avant la fin de cette année, on activera la gare de Frameries.

Il y aura également une évolution des nouvelles priorités par la création d'un partenariat plus large, la préservation de l'aspect pédagogique ainsi que la création d'un réseau culturel.

M.le Bourgmestre remercie M.CEUTERICK pour l'exposé présenté. Il fait remarquer que le vœu du Conseil est de répondre aux attentes de la population. Le Centre Culturel est représentatif de la population framerisoise. Il remercie également les bénévoles qui se dévouent pour ce Centre.

M.DISABATO se réjouit du passage du Centre en catégorie supérieure. Il regrette néanmoins que l'on laisse quelque peu de côté le projet « Mons 2015 ». Il souhaite que l'on y réfléchisse et ainsi voir comment le rejoindre et s'y associer. Selon l'intéressé, il ne faut pas demeurer sans reste à ce propos.

D'autre part, il sollicite M.CEUTERICK pour la Fondation Roi Baudouin concernant la matière linguistique ; il serait intéressant d'analyser cet appel à projet.

M.DONFUT remercie MM. CEUTERICK & DUPONT.

Il espère qu'en ce qui concerne les matières budgétaires, il n'y aura pas d'excès. Si on continue à progresser dans cette voie, il serait intéressant d'y associer le patrimoine culturel de la Commune. Frameries possède des acteurs culturels importants et, il regrette qu'ils n'aient aucun lien avec le Centre Culturel ; ce Centre détient une vraie mission.

En ce qui concerne la dynamique de « Mons 2015 », elle est de produire des choses ; la diversité et l'intégration culturelle manque quelque peu. Il serait donc intéressant d'obtenir une multi diversité culturelle.

Mme FONCK souligne que par rapport à la perspective du Contrat-Programme 2012→2015, l'objectif est d'avoir un rayonnement.

Il s'agit d'une opportunité pour valoriser la Commune de Frameries mais aussi une opportunité sur le plan budgétaire « Mons 2015 » est un levier budgétaire privé/public. Y glisser une série d'activités serait intéressante pour la Commune et le Borinage.

M.CEUTERICK répond que tout ce qui a été dit par rapport à « Mons 2015 » est intéressant et, cela avait déjà fait l'objet d'un débat l'an dernier mais à l'époque, on ne détenait pas..... ??? aujourd'hui, les choses sont précises.

Il reconnaît qu'il est plus intéressant d'être plusieurs plutôt que de se retrouver isolé ; des pistes pourront être dégagées.

Début juillet, il informe qu'un partenariat sera établi avec le Conservatoire Musical de Maubeuge.

Mme FONCK relève que l'on peut imaginer avoir un projet mais aussi imaginer que Frameries puisse accueillir des personnes ce qui serait aussi une façon de valoriser la Cité.

M.DONFUT apprécie que l'on puisse envisager un partenariat avec nos voisins français. Néanmoins, en 2015, il faudra venir avec quelque chose de concret, que des actes soient posés. Un projet peut très bien être conçu mais, présenté actuellement. Il rappelle qu'une troupe de danse existe bel et bien sur le territoire communal et qu'elle présente un spectacle digne de ce nom depuis de nombreuses années déjà.

Pour M.DISABATO, le Tri Centenaire de Malplaquet pourrait également s'inscrire dans le projet « Mons 2015 ».

M.le Bourgmestre reconnaît que la troupe de danse ARTE CORPO est un élément très important pour la Commune ; il s'agit d'un acteur de qualité. On pourrait donc lui proposer de s'y associer.

En ce qui concerne Malplaquet, les choses ne sont pas simples. M.SIRAULT a déjà assisté à plusieurs réunions et, force est de constater qu'il y a des réticences de la part des Mairies françaises. Il faut savoir qu'ils ne disposent pas de moyens importants. Une réunion est d'ailleurs prévue début juillet et un compte rendu sera exposé au Collège Communal.

En réalité, Malplaquet 2009 rencontre des problèmes budgétaires et de gestion du programme ; les français ne veulent pas porter le projet. Il y aura donc lieu de faire un choix budgétaire et donc, prendre une décision.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAULT, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- d'approuver le nouveau Contrat-Programme 2009-2012 tel que présenté par le Centre Culturel ainsi que son classement en catégorie II.

La délibération requise est adoptée.

## **Points supplémentaires**

En application de l'Article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, M.E.DISABATO, Conseiller Communal du groupe politique Ecolo, a déposé deux points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil Communal, à savoir :

### **Déclaration des mandats et rémunérations – Information, communication & prise en charge du coût financier**

Suite à l'obligation qui découle des Arrêtés du Gouvernement Wallon du 20 décembre 2007 relatifs à la déclaration des mandats et rémunérations et, afin de limiter les entraves à la participation des citoyens à la vie communale, le groupe ECOLO propose que l'Administration Communale prenne en charge la communication et le coût financier relatif à cette obligation.

En effet, l'ensemble des mandats tels que CCATM, ALE, etc... sont touchés par cette mesure et concernent donc également les citoyens non élus mais ayant été désigné par le Conseil Communal.

D'autre part, il est bon de rappeler que ceux-ci exercent le mandat de manière bénévole et sans aucune rétribution ni remboursement de frais.

M.le Bourgmestre annonce que sur base des renseignements obtenus par la Région Wallonne, il apparaît que les citoyens non élus au sein du Conseil Communal mais qui siègent en outre à la CCATM ne sont pas concernés par cette mesure.

### **Proposition de motion « Pic du Pétrole »**

Considérant que les énergies fossiles existent en quantités limitées sur notre planète ;

Considérant que le prix du baril de pétrole a atteint aujourd'hui un record historique de 140 dollars et que tous les experts s'accordent à dire que cette situation est structurelle ;

Considérant que la Belgique est entièrement dépendante de ses importations en produits pétroliers pour son développement économique et social ;

Considérant que la Belgique a ratifié le protocole de Kyoto visant à diminuer les gaz à effet de serre ;

Considérant que la diminution des ressources en pétrole sera accompagnée d'une augmentation exponentielle du coût de l'énergie et qu'il y a lieu de se préparer à cette mutation économique, sociale et environnementale ;

Considérant les conséquences qu'il en résultera pour les citoyens et les collectivités, notamment celle de Frameries ;

Considérant les études réalisées au sein de l'Université de Mons-Hainaut par les scientifiques regroupés au sein de « l'Aspo-Belgique » ;

M.le Bourgmestre reconnaît qu'une proposition de motion relative au pic du pétrole interpelle tout le monde ; on a obligation, par respect des citoyens, d'être pragmatique.

D'autre part, des mesures ont été prises afin d'apporter une aide à la population et le CPAS mène une politique importante à ce propos.

Au niveau communal, un cadastre énergétique a été réalisé et on attend des nouvelles du Ministre ANTOINE pour soutenir les investissements dans ce domaine.

De plus, d'ici peu, un agent sera engagé pour assurer la problématique énergétique ; à ce propos, M.BOUVIEZ a déjà communiqué toute une série de réalisations.

M.DONFUT relève que si on se projette dans l'avenir, d'ici quelques mois ce sera l'hiver. Il faut donc s'attendre à ce que de nombreuses personnes se voient obliger de réduire leur consommation sous peine de rencontrer de graves soucis financiers. Il y a donc lieu de prévoir un lieu d'accueil pour ces citoyens qui rencontreront ces pénibles situations. Au-delà des grands discours, il ne faut pas oublier les personnes qui auront froid.

M.DISABATO répond que le but de la motion n'est pas de s'imaginer qu'actuellement rien ne soit fait à ce propos. L'idée de celle-ci est d'avoir une réflexion plus globale. Il émet le souhait de voir le document mis au vote de l'Assemblée.

Pour répondre à M.DONFUT, M.le Bourgmestre reconnaît qu'il est vrai qu'il faut être capable de répondre aux problèmes que bon nombre de personnes risquent de rencontrer d'ici quelques mois. Le but du Collège Communal n'est pas de rejeter l'idée mais, pour rester concret, elle n'apporte pas une approche suffisante, complète et pragmatique des choses. Néanmoins, il y a lieu d'arrêter une date afin de réunir la Commission adéquate.

Mme DI BARI souligne que l'on ne peut pas rester inattentif au problème.

M.le Bourgmestre précise que l'on pourra examiner le problème lors de la rentrée de septembre.

M.DISABATO fait remarquer que si les Communes se mobilisent cela pourrait faire bouger les choses.

Mme FONCK souligne qu'il sera dommage d'entrer dans un débat aux idées politiques par rapport à ce problème. Le Groupe CDH est d'accord avec tous les grands principes ; toutefois, le Collège Communal est déjà un pas plus

loin par rapport à la motion présentée. Dès lors, pourquoi ne pas rédiger une motion qui permettrait d'avancer de façon plus concrète et ce, tout en approuvant la motion proposée ce soir telle quelle ?

M.DONFUT rejoint Mme FONCK pour qu'une réflexion beaucoup pragmatique soit menée.

Le Conseil Communal délibérant en séance publique :

→ par 2 voix « Pour » et 21 « Absention »

décide :

- de participer à la prise de conscience de la problématique énergétique ;
- de prendre l'initiative d'une large réflexion et d'une action de sensibilisation des acteurs économiques, sociaux et culturels et hennuyers aux défis posés par le « Pic pétrolier » ;
- de charger la commission adéquate du Conseil Communal d'étudier les solutions les plus respectueuses pour l'environnement pour diminuer la dépendance de la Province de Hainaut aux énergies fossiles ;
- d'organiser des formations destinées aux fonctionnaires et mandataires communaux afin de favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables mais aussi de veiller à réduire la consommation énergétique ;
- d'inviter les responsables politiques, pédagogiques et administratifs de l'enseignement à fournir une information objective et complète aux élèves et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement primaire ;

de transmettre la motion :

- au Président de la Chambre des Représentants ;
- au Président du Sénat de Belgique ;
- au Président du Parlement Wallon ;
- au Président du Parlement de la Communauté Française ;
- au Premier Ministre du Gouvernement Fédéral ;
- au Ministre-Président du Gouvernement Wallon ;
- à la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté Française ;
- au Ministre du Climat et de l'Energie ;
- au Vice Président du Gouvernement Wallon et Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial.

**Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)**

Il s'agit de la séance du 29 mai 2008.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal ff.,

Le Bourgmestre ff.-Président,

Jean MICHEL.

Jean-Marc DUPONT.